



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023

DÉLIBÉRATION N°DEL2023-134

**Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Square
Approbation du compte rendu d'activités 2022
(Urbanisme)**

3.5

Rapporteur : Jean-Michel POISSON

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	9
Votants	38

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 06 octobre 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Était absente

Florence ARCHAMBAUDIERE

Pouvoirs

Talal ABDELKADER donne procuration à Sébastien LEROUX, Fouzia KAMAL donne procuration à Amber NIAZ, Christine PICARD donne procuration à Mounir CHAKKAR, Nelson FONSECA donne procuration à Alain GUENZI, Lydie GUERIN donne procuration à Caroline VABRE, Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, Jacques ALIM donne procuration à Aissa HIRTI, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA, Carine GENTIL donne procuration à Sabine FRETEY.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Silvia COUSIN.

Par délibération n°2012-14 du 2 février 2012, le Conseil municipal décidait de confier à la SAEDEL - Société d'Économie Mixte d'Aménagement et d'Équipement d'Eure-et-Loir - le soin de réaliser l'aménagement de la ZAC du Square, mission concrétisée par la signature d'un contrat de concession d'aménagement le 30 mars 2012.

En application de l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme, il est demandé au Conseil Municipal d'examiner le compte rendu d'activités liées à cette opération (Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale - CRACL 2022).

Il s'agit du bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2022, du plan de trésorerie prévisionnel et du détail des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2022.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins une abstention (Monsieur Gambuto), de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Jean-Michel POISSON,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, moins 13 abstentions : Josette PHILIPPE, Pascal ROSSION, Chérif DERBALI (pouvoir à M. ROSSION), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Jacques ALIM (pouvoir à Aïssa HIRTI), Caroline IFTEN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Florence ARCHAMBAUDIERE LE PARC, Carine GENTIL (pouvoir à Sabine FRETEY), Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY,

- Approuve le bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2022, le plan de trésorerie prévisionnel et le détail des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2022 annexés à la présente délibération.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le

Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux

le 16 octobre 2023



Le Maire,

Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20231016-DEL2023-134-DE
Date de télétransmission : 16/10/2023
Date de réception préfecture : 16/10/2023